



REGLEMENT INTERIEUR ENTENTE PLESSEENNE DE HANDBALL

Discipline : Toute activité physique étant pratiquée à des fins de compétition ou de divertissement, il est demandé à chaque adhérent d'adopter un comportement responsable et respectueux sur le terrain et au sein de l'enceinte sportive dans laquelle il se trouve.

Toute attitude antisportive, verbale ou physique envers l'adversaire, l'arbitre, les entraîneurs, les spectateurs et ses partenaires sera considérée comme inadmissible et son auteur pourra faire l'objet d'une sanction. Il en sera de même pour tout acte entraînant la détérioration du matériel du club ou des installations sportives municipales à domicile comme à l'extérieur. Tout joueur sanctionné par les instances sportives devra en supporter les frais (sous réserve de modification de la décision par les membres du bureau).

La consommation d'alcool et de toute substance illicite est strictement interdite dans l'enceinte de l'Espace Philippe de Dieuleveult. Tout contrevenant sera passible de sanctions disciplinaires de la part du club et s'exposera à d'éventuelles poursuites pénales de la part de la municipalité.

Ethiques comportements : Les parents sont tenus de respecter et de faire respecter le Règlement Intérieur par leur(s) enfant(s). Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable et conforme à l'éthique et les règles édictées par la Fédération Française de Handball. (FFHB)

La contestation, les propos déplacés, les insultes, les menaces, tentatives de brutalité ou brutalités envers les arbitres, officiels, délégués, joueurs, entraîneurs, animateurs, dirigeants ou spectateurs, peuvent entraîner des sanctions internes telles que avertissement, exclusion temporaire ou définitive de l'association ou donner lieu à une procédure disciplinaire émanant de la FFHB. Le fautif sera tenu de rembourser les amendes éventuellement infligées au club.

Le bureau du club se réserve le droit de refuser l'adhésion ou la délivrance d'une licence à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au Règlement Intérieur.

Pertes et vols : Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable de pertes, vols ou dégradations sur effets personnels commis dans les vestiaires du gymnase.

Délai inscription : En cas de dossier incomplet postérieur à la période des congés scolaires de la Toussaint l'entraîneur se verra dans l'obligation de refuser le joueur à l'entraînement.

Entraînements : les horaires des entraînements sont fixés en début de saison par le club et affichés à l'entrée du gymnase (le club, n'étant pas maître de l'utilisation des installations sportives municipales, peut se voir dans l'obligation de modifier ces horaires). En cas d'absence, le joueur est tenu de prévenir son responsable d'équipe ou son entraîneur.

Le joueur est dans l'obligation de porter une tenue correcte lors des entraînements (maillot, short et chaussures propres adaptées à la pratique du Handball). Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, montre, bracelet, tour de cou, collier, boucles d'oreille, piercing, etc., est strictement interdit en entraînement comme en match.

Dans l'intérêt du bon fonctionnement du club une présence assidue aux entraînements et aux matchs est exigée de nos adhérents.

Les entraîneurs sont responsables des adhérents mineurs uniquement lorsque les enfants lui ont été confiés, lors des heures d'entraînement. En conséquence, les parents des adhérents mineurs doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur dans le gymnase. Nous vous rappelons qu'en l'absence de l'entraîneur, les gardiens de la structure du gymnase ne donneront pas accès à la salle d'entraînement à nos adhérents.

Matches : Les horaires et lieux des matchs sont communiqués dès que possible par les entraîneurs et affichés à l'entrée du gymnase par les membres du bureau. La liste des matchs sera donnée à tous les enfants dès que possible en début de saison.

En cas d'absence, le joueur est tenu de prévenir dans les meilleurs délais son responsable d'équipe ou son entraîneur.

La composition des équipes et l'affectation des joueurs dans les différents collectifs sont de la responsabilité des entraîneurs.

Les déplacements des équipes constituées d'adhérents mineurs sont assurés par les parents sur le principe du bénévolat, 2 à 3 fois dans la saison par famille, les entraîneurs devant participer à l'accompagnement.

Transports :

Lors des rencontres à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents des joueurs mineurs et les joueurs adultes concernés. Le club n'est pas organisateur de ces déplacements. Le propriétaire du véhicule, qui doit être conforme en tout point à la législation, assume l'entière responsabilité des passagers. Le conducteur est responsable des personnes transportées du point de départ jusqu'au retour.

En cas de sinistre, c'est prioritairement l'assurance du propriétaire du véhicule qui intervient.

Image : les adhérents autorisent la publication de leur image (équipe, phases de jeu, évènements...) sur les différentes publications du club et de la municipalité ainsi que sur les supports de diffusion comme Internet.

Sanctions : en cas de manquement avéré à ce règlement, la commission de discipline statuera comme indiqué dans l'article 8 des statuts de l'association et déterminera la sanction à appliquer (un avertissement, un match de suspension, deux matchs de suspension ... ou la radiation du club).

Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation pourrait conduire à une radiation du club.

Le Comité Directeur

Charte du Fair play

LES 7 VALEURS FONDAMENTALES DU HANDBALL

Le respect

Se respecter soi-même et respecter ses partenaires et adversaires. Respecter les règles du jeu, les arbitres, les techniciens, le public et les équipements. Permettre à chacun de pratiquer sa passion dans les meilleures conditions.

La solidarité

Construire une identité « hand » à travers l'appartenance à une équipe et à un club. Construire un esprit de corps et de groupe. Développer l'entraide et le soutien sur le terrain et dans la vie.

La tolérance

Permettre l'expression des différences. Laisser s'exprimer les talents dans la pluralité. Permettre à tous de progresser et de se réaliser sans discrimination.

L'engagement

Participer aux prises de responsabilités. Développer le don de soi, pour son équipe et pour son club. Être assidu, ponctuel et persévérant dans sa pratique quotidienne.

La combativité

Cultiver la détermination, l'engagement, dans ses actions sur le terrain. Lutter contre l'esprit de renoncement.

La convivialité

Accueillir les adversaires, les arbitres, les parents et les supporters. Développer la vie du club l'esprit convivial et festif. Partager cet état d'esprit avec les parents.

L'esprit sportif

Être loyal et équitable envers autrui Refuser toutes formes de tricherie dont le dopage. Être exemplaire et généreux Rester humble dans la victoire et digne dans la défaite.